

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2023-11/72C

Objet : RETRAIT DE LA CAPITAINERIE DE L'INVENTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ROUSSILLON.

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Pour :	33
En exercice :	37	Contre :	0
Présents :	26	Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGARBOIX, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés ayant donné procuration : Pascale GUICHARD donne pouvoir à Jean ROMEO
Christophe MANAS donne pouvoir à Valérie LISSARRE
Angèle PEREZ donne pouvoir à Ange GARCIA
Nathalie PINEAU donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Pierre ROSSIGNOL donne pouvoir à Manon SABARDEIL
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER
Sylvie TORRES donne pouvoir à Colette ROIG

Absents excusés : Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Thierry LOPEZ

Date de convocation : 22 novembre 2023

Le Président expose à l'Assemblée,

En 2014, la Communauté de communes a porté les travaux d'implantation de la nouvelle capitainerie de St-Cyprien (cf convention de maîtrise d'ouvrage déléguée).

Cet équipement qui apparaît dans l'inventaire de Sud Roussillon doit être retiré et transféré dans celui du Port de la commune de Saint-Cyprien.

Voici les lignes d'inventaire concernées :

2313 N°428 : Réaménagement halle à marée, capitainerie : 422 735,75 €

2313 N°447 : Mission CT nouvelle capitainerie : 600 €

2315 N°428 : Réaménagement halle à marée, capitainerie : 53 430,60 €

2315 N°440 : Réaménagement halle à marée, capitainerie : 196 339,58 €

2315 N°447 : Mission CT nouvelle capitainerie : 17 140,80 €

2315 N°453 : Assurance DO halle à marée : 14 811,23 €

2315 N° (9,00067E) : Réaménagement capitainerie : 7 626,38 €

Le comptable devra débiter le compte « 1021 » pour 712 684,34 € et créditer les comptes « 2313 » pour 423 335,75 € et « 2315 » pour 289 348,59 €.

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

Entendu l'exposé du Président,

↳ **ACCEPTE** le retrait de la capitainerie de l'inventaire de Sud Roussillon et son transfert transféré dans celui du Port de la commune de Saint-Cyprien ;

↳ **AUTORISE** le comptable à débiter le compte « 1021 » pour 712 684,34 € et créditer les comptes « 2313 » pour 423 335,75 € et « 2315 » pour 289 348,59 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

